



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
**NOUVELLE-
AQUITAINE**
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine



Procès-verbal
10 février 2021

Conseil d'administration

Réuni en visioconférence dans le cadre des mesures de distanciation physique mise en œuvre dans le contexte de crise sanitaire

Logiciel de visioconférence LifeSize mis à disposition par la FNPF. État de présence des membres du conseil d'administration connectés :



État des connexions

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Michel Lafitte	Trésorier FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Yves Lourouse	Secrétaire FD64
Jean-Claude Peigne	Administrateur FD79 et Président ADAPAEF 79
Francis Bailly	Président FD86
Paul Duchez	Président FD87
Paul Duchez	Président FD87

Excusés

Daniel Bourdie	Président FDAAPPPMA33

Invités

Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
-----------------	------------------------------

Ouverture du conseil d'administration à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation par visioconférence.

Il est rappelé que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV du CA du 18 novembre 2020
2. Point Région
3. Point budgétaire
4. WEBPDPG
5. Point FNPF
6. Informations migrants
7. Contexte sanitaire – protocoles
8. Divers

1. Approbation du P.V. du CA du 18 novembre 2020

Le Président Mathieu Labrousse soumet à approbation le P.V. du conseil d'administration du 18 novembre 2020. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 18 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Point Région

M. Mathieu Labrousse réalise un point des dossiers régionaux.

Tel que convenu avec l'ensemble des présidents des FDAAPPMA et le conseil régional, nous n'avons pas sollicité le fonds d'urgence COVID-19 de la Région. En contrepartie de quoi nos subventions régionales ont été maintenues, avec notamment une augmentation substantielle de l'aide à l'éducation à l'environnement pour 2021 (passage en séance plénière du 29 mars 2021).

- L'appel à projets régional pour la continuité écologique n'est pas incompatible avec notre convention régionale pêche. Il est donc possible, pour la FD64 en l'espèce d'y répondre.
- Une rencontre avec le conseiller régional Henri Sabarot et les services instructeurs de la région est prévue le 18 février 2021 afin de préparer la future convention régionale. L'idée est de solliciter une augmentation de l'aide sur l'axe A biodiversité afin de répondre à des demandes récurrentes des FDAAPPMA ainsi que sur l'éducation à l'environnement.

M. Mathieu Labrousse insiste sur le fait que les demandes de subventions pour l'année 2021 (Axe A, B et C) doivent être transmises d'ici à début mars afin de pouvoir prétendre à un passage en commission permanente du mois de mai 2021.

Conformément à notre convention régionale et avant son renouvellement, un bilan devra être réalisé. Nous pourrions pour cela l'introduire par les remerciements de chaque président de FDAAPPMA sous forme de témoignage vidéo. Un webinaire pourra par la suite être organisé afin d'échanger sur la thématique pêche régionale, en écho avec le séminaire « tourisme pêche » que nous avons organisé sur l'île de Vassivière le 7 mai 2019.

M. Yves Morinet voit dans cette proposition un acte politique et ce, en dépit du fait que l'exécutif régional en place n'incarne pas forcément son « bord » politique. Jamais le soutien aux FDAAPPMA n'a été aussi important qu'en ce moment et, selon lui, il est nécessaire que cela perdure, surtout lorsque l'on met en perspective les attaques de certains groupes écologistes extrémistes à l'encontre du monde de la pêche.

M. Alain Guillaumie soutient tout à fait cette proposition au regard de l'accompagnement sans faille du Conseil régional envers les actions de protection des poissons migrateurs. Il a d'ailleurs reçu un courrier du Président Alain Rousset lui indiquant que cette politique sera maintenue. Il faut savoir remercier cet engagement.

M. Jean-Louis Molinié assure que le but n'est pas de faire la campagne d'Alain Rousset. Il souligne cependant qu'au niveau national, peu de Régions se sont engagées auprès des pêcheurs comme a pu le faire le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. La moindre des choses est de faire état de notre satisfaction et de formuler des remerciements. Il soutient totalement la proposition de M. Mathieu Labrousse tout en rappelant que le Président Alain Rousset est désormais président du comité de bassin Adour-Garonne.

M. Jean-Michel Ravailhe soutient également cette démarche. Il faut faire savoir à la Région que les pêcheurs sont satisfaits des actions menées grâce au soutien de la Région.

M. Gilles Brichet adhère totalement à cette idée. Il a beaucoup apprécié l'aide pour l'éducation à l'environnement, tout comme M. Patrick Chabrilanges qui témoigne des avantages à pouvoir échanger avec le Président Rousset, pêcheur.

M. Roger Virlojeux souhaite toutefois que l'on reste sur des éléments objectifs et il n'est pas question pour lui de faire la campagne du candidat Alain Rousset.

Délibération :

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la réalisation de témoignages vidéos pour remercier le conseil régional de son soutien financier ainsi que l'organisation d'un webinaire « Pêche Nouvelle-Aquitaine ».

3. Point budgétaire

M. Alain Daly, trésorier annonce que le commissaire aux comptes vient procéder à l'audit des comptes le 17 février 2021. Il annonce que les comptes sont équilibrés et que les annulations des différentes manifestations ont permis de dégager un bénéfice qui permettra d'abonder le financement du WEBPDPG. Les comptes seront transmis aux membres du conseil d'administration une fois ceux-ci certifiés par le commissaire aux comptes.

MM. Michel Lafitte et Jean-Marie Rampnoux se réuniront le 19 mars 2021 pour procéder à la vérification des comptes.

4. Webpdpg

M. Mathieu Labrousse présente à nouveau le Webpdpg et les avantages liés à l'adoption par les 12 FDAAPPMA de cet outil, notamment quant à la perspective de structuration de la donnée à l'échelle régionale.

Il propose de mettre au vote la signature du devis proposé par la société Nanogis. Une subvention sera demandée au Conseil régional et une participation de 2 500 € par FDAAPPMA sera également demandée la première année. Les questions de propriété intellectuelle sont abordées dans un contrat qui sera remis à chaque FDAAPPMA.

M. Francis Bailly souligne qu'il convient d'être vigilant quant à la destination des données et leur sauvegarde. M. Mathieu Labrousse répond que les données sont stockées dans des

serveurs sécurisés en Suisse et que des sauvegardes et exports sont réalisables de manière quotidienne par les FDAAPPMA.

M. André Lesage rapporte que sa FDAAPPMA a déjà embauché une technicienne afin d'alimenter le Webpdpg dès le 1^{er} mars et propose d'être fédération pilote afin d'apporter des retours d'expériences et son assistance aux autres FDAAPPMA.

Délibération :

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la signature du devis proposé par Nanogis et le lancement du Webpdpg pour les 12 FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine à partir de 2021 jusqu'à 2025.

5. Point FNPF

- M. Paul Duchez rappelle qu'il y a un an et demi, une création éthique de la pêche a été créée. Une charte du pêcheur a été approuvée par le Bureau et l'assemblée générale. Cette charte du pêcheur est à l'impression. Elle sera diffusée avec une communication adaptée. Il s'agit de recommandations de bonnes pratiques de la pêche.
- M. Jean-Louis Molinié informe qu'un groupe « Nature » composé de cinq grandes fédérations (chasse, pêche, voile, golf, équitation) s'est constitué et qu'une association sera créée. La FNPF pourra y adhérer afin d'y défendre la pratique de notre loisir, notamment dans le cadre des confinements que nous connaissons. Il est important de rappeler que nos activités n'ont pas de conséquences directes sur la pandémie.
- La communication de la FNPF est accompagnée par l'Agence Verte qui apporte des conseils et des orientations. Une semaine de communication a été validée par le conseil d'administration permettant de communiquer de manière harmonisée. Le thème retenu est la gestion de l'eau. Les associations régionales devront jouer un rôle central en tant que relais de cette action.

- Un film de 52 minutes a été tourné par Canal + (Les films du Bouchon) l'année dernière ayant pour titre *Menaces sur les rivières*. La FNPF vient de racheter les droits de ce film et sera mis à disposition d'ici au mois de mars aux FDAAPPMA.
- Le jeu-concours « Tous à la pêche en 2021 » s'est bien déroulé et a été lancé de manière uniformisée à l'échelle de la région. D'autres FDAAPPMA nous ont contactés pour connaître les modalités mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine, nous pouvons nous féliciter de cette réalisation soutenue par la FNPF et le CHI. Les retours sont excellents parmi les pêcheurs.
- Nous avons remarqué sur les réseaux sociaux que certaines FDAAPPMA (comme la Vendée) ont proposé des interprétations plutôt étonnantes de la réglementation pêche. Il est nécessaire que les FDAAPPMA s'entendent sur la réglementation pour ne pas créer de dissensions ou de compétition entre fédérations. La communication sera la clé de la bonne entente.

6. Informations migrants

M. Mathieu Labrousse se propose de contextualiser et de synthétiser le sujet.

La période de confinement a été propice à la remontée des poissons migrants et il s'avère que les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets ont arrêté leur activité et que les pêcheurs professionnels ont limité leurs sorties par manque de débouchées ; fermeture des restaurants). Logiquement, l'impact de l'utilisation des filets a été pointé du doigt.

Ainsi, lors de la réunion préparatoire du 28 janvier 2021 à laquelle étaient conviées les FDAAPPMA de l'UFBAG, une délibération a été proposée pour soutenir la relève totale des filets dérivants, particulièrement pendant la période de remontées migratoires.

Cette délibération n'a pas pu être soutenue par la FDAAPPMA de la Gironde qui ne souhaitait pas, au nom de la représentation des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de Gironde, prendre une position aussi tranchée.

Mathieu Labrousse s'est entretenu avec M. Daniel Bourdie en lui rappelant, qu'à terme, ces filets devaient absolument disparaître pendant la période de montaison. M. Daniel Bourdie comprend et est philosophiquement d'accord mais ne peut pas soutenir cette proposition.

M. Jean-Michel Ravailhe rappelle que 3 FDAAPPMA siègent au COGEPOMI Garonne, Dordogne, Seudre : la Gironde, la Dordogne et le Lot-et-Garonne. Les Fédérations 24 et 47 ont proposé d'interdire l'usage des filets (pour la période de de montaison correspondant approximativement février à juin) pour le prochain PLAGEPOMI qui couvrira la période 2022-2027. Il est regrettable de ne pas trouver de consensus quant à cette problématique car une voix unifiée des 3 FDAAPPMA aurait eu davantage de poids. La DREAL a été destinataire de cette demande qui sera discutée lors du prochain COGEPOMI qui se tiendra au printemps. Il est nécessaire de défendre la biodiversité à travers ce type de prise de position car il en va de la pérennité de la pratique de la pêche.

Les FDAAPPMA 19 et 46 ont également apporté leur soutien à cette mesure.

Enfin, M. Jean-Michel Ravailhe précise qu'à son initiative, un article paraîtra dans quelques jours dans le journal Sud-Ouest afin de répondre à quelques contre-vérités qui ont été reprises dans un article qui titrait Dordogne : Le silure, fossoyeur de poissons migrateurs. Un lien de cet article sera annexé au compte rendu de ce conseil d'administration.

M. Dominique Duphil souhaite préciser qu'en effet, la position de la FDAAPPMA 33 n'est pas évidente du fait de la composition de leur conseil d'administration qui se doit de représenter également les intérêts des 1500 pêcheurs amateurs aux engins et aux filets. Ceci étant précisé, la fédération n'est pas dupe et il se sait que certains amateurs vendent « sous le manteau » le produit de leur pêche. Sur le fond la FDAAPPMA 33 soutient la position commune de la FDAAPPMA 24 et 47 mais ne peut pas se permettre de le formaliser à la DREAL.

M. André Lesage souhaite partager un article du Sud-Ouest qui reprend les propos discutés.

M. André Dartau estime qu'il faut interpeller tous nos élus par rapport à la problématique des poissons migrateurs. Il convient d'interpeller la DREAL. Il faut préparer des arguments afin d'interpeller nos élus.

M. Alain Guillaumie affirme son soutien à la position qui consiste à ne pas être dupe face au caractère soi-disant amateur de certains pêcheurs ADAPAEF. La problématique est celle des filets dérivants. Le danger est que faute d'un résultat sur les actions de repeuplement et défaut de remontées de migrateurs, les financeurs risquent fortement de se lasser. Il faut avoir un résultat. Il est dangereux de continuer sur cette voie avec les filets dérivants.

M. Jean-Claude Peigné rappelle la position de la DREAL lors de la dernière réunion poissons migrateurs sur la Charente-Seudre, l'EPTB Charente démontre que la pêche à la Civelles est surabondante en 17. M. Jean-Claude Peigné était outré. La DREAL a un poids très important et défend un peu trop les pêcheurs aux filets à son goût.

Il soutient qu'il est inadmissible que des pêcheurs amateurs aux engins et filets puissent pêcher avec des filets dérivants. Il souhaite également apporter son soutien à M. Daniel Bourdie qui a su gérer sa fédération en dépit des actions menées par certains pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

M. Mathieu Labrousse propose donc d'écrire un courrier à la FDAAPPMA 33 lui expliquant que nous comprenions bien sa situation, mais que d'un point de vue environnemental nous nous devons de défendre les migrateurs, au regard des efforts menés pour leur sauvegarde, notamment par MIGADO.

Un projet de courrier sera donc préparé par l'ARP-NA à destination de la FDAAPPMA 33.

7. Contexte sanitaire – protocoles

Une présentation d'un système de bureaux de vote dématérialisés est faite par la société Agathe Solutions. M. Gilles Brichet a également partagé un protocole mis en place dans son département afin de permettre la tenue des assemblées générales. Nous le remercions pour cette transmission qui pourra servir à bon nombre de FDAAPPMA. Cette problématique, rencontrée à l'échelle nationale sera cadrée par une circulaire de la FNPF.

8. Divers

La question des attaques des animalistes et des antispécistes est discutée. M. Jean-Louis Molinié rapporte que cette problématique est débattue à la FNPF. La question du no-kill et du bien-être animal est à considérer sérieusement. Il faut être prudent sur la communication car certains sont favorables, au sein du réseau à une réflexion sur l'évolution de la pêche au vif, d'autres sont des fervents promoteurs du no-kill. Il convient toutefois de réagir vite au vu des prises de positions prises dans certaines métropoles telles que Bordeaux ou Grenoble. Ces attaques nécessitent des réactions rapides et réfléchies.

Il convient également de « canaliser » les pêcheurs pour ne pas que des débordements se produisent et c'est en ce sens que la FNPF travaille actuellement. M. Paul Duchez

M. Mathieu Labrousse relate la discussion qu'il a eue avec le directeur de la FNPF et le Président Claude Roustan la veille de ce conseil d'administration. Il est nécessaire de mobiliser les candidats aux élections à venir et de leur demander leur position quant à la pratique de la pêche. M. Mathieu Labrousse a demandé au directeur de campagne du Vice-Président Nicolas Thierry (EELV) quelle était sa position. Il n'y a pas de retour pour le moment. Nous avons un président de Région, pêcheur, qui nous défendra sur cette thématique.

M. Mathieu Labrousse rapporte qu'il tente de sensibiliser à travers les réseaux sociaux certaines personnes en leur demandant de nuancer leurs positions, en prenant l'exemple de Philippe Carrière à qui il a demandé de modifier certaines publications qui étaient reprises parfois à mauvais escient. Ses propos et vidéos sont repris par les animalistes, déformées et utilisées contre les pêcheurs. Il convient donc d'être prudent.

M. Dominique Duphil relate qu'au sein des AG des AAPPMA les réactions des pêcheurs sont parfois virulentes. Certains veulent aller manifester devant la mairie de Bordeaux etc. La question est posée des actions de la FNPF et des FDAAPPMA départementales. Il est nécessaire d'informer les pêcheurs et surtout de tenter de canaliser certaines positions trop véhémentes, comme l'a précisé M. Jean-Louis Molinié.

M. Paul Duchez souhaite apporter quelques précisions. Ces attaques ont commencé en 2018 et se sont coordonnées depuis. Cette thématique n'a pas été choisie au hasard car les animalistes savent que la pêche au vif ne fait pas l'unanimité au sein de notre réseau. Il convient probablement de ne pas trop communiquer sur la pêche au vif en particulier.

1. Ne pas réagir dans l'émotion et analyser plusieurs niveaux d'intervention
2. Un communiqué de la FNPF plus musclé sera publié ce jour
3. La position est de défendre toutes les pêches légales (dont la pêche au vif).
4. Il ne faut pas lâcher sur la pêche au vif
5. Sous 24 ou 48h, un modèle sera transmis par le Président Claude Roustan pour demander aux présidents de FDAAPPMA d'écrire aux parlementaires, aux candidats aux prochaines élections, une lettre type qui va repositionner la place de la pêche associative en France.

Les FDAAPPMA doivent s'emparer de ce sujet et la FNPF doit coordonner la réaction de manière générale.

M. Mathieu Labrousse regrette cependant que la réaction soit si tardive. Il est ressorti des échanges avec le Président Claude Roustan que les pêcheurs manquaient d'élus au sein des collectivités territoriales pour être mieux représentés.

M. Gilles Brichet s'étonne de la puissance de frappe de ces organismes et notamment des dons qu'ils arrivent à percevoir. C'est un danger qui pèse sur notre réseau. Il ne faut pas attendre pour réagir.

M. Jean-Louis Molinié souligne qu'il est nécessaire de répondre rapidement afin de ne pas laisser la situation s'envenimer. La question du No-Kill est centrale dans ce débat (exemple de la réglementation suisse inscrite dans la loi fédérale).

M. André Lesage souhaite porter à la connaissance de tous que le député landais Fabien Lainé souhaite réactiver la commission pêche de loisirs à l'Assemblée nationale. Il a demandé une formation à la FDAAPPMA 40. Il a rencontré la ministre Geneviève Darrieussecq qui lui a avoué connaître la chasse mais ne pas connaître la pêche. Nous devons donc mener un travail d'information et de sensibilisation à tous les niveaux.

M. Paul Duchez regrette que les groupes chasse et pêche à l'Assemblée nationale aient fusionné (Chasse, Pêche et Territoires - https://www2.assemblee-nationale.fr/instances/fiche/OMC_PO746669) car l'amalgame ne nous est pas favorable. La pêche est mieux vécue que la chasse. Il faut gagner la bataille de l'opinion publique. Il faut définir une stratégie et s'y tenir.

M. Patrick Chabrilanges fait état des soutiens reçus par les élus de son département. Il demande à ce que la FNPF puisse donner une ligne directrice afin que nos arguments soient communs.

M. Yves Morinet rappelle aussi que les présidents d'AAPPMA ont bien souvent des relations avec les élus locaux et qu'il convient donc de mobiliser le réseau dans son ensemble.

Clôture du conseil d'administration à 12h30